

**MAIRIE  
de PRADINES**

(à rappeler dans toute correspondance)

Service Instructeur  
Communauté d'Agglomération du GRAND  
CAHORS  
Hôtel Administratif Wilson  
72 rue Wilson  
46000 CAHORS  
Tél. : 05-65-20-89-11

DOSSIER N° PC 046 224 23 90 031  
Reçu le : 02/10/2023  
Et complété le  
Adresse travaux :  
Rue Colette Besson  
Lotissement « Le Petit Bois »  
460090 PRADINES

Affaire suivie par :  
Elisabeth MARQUES

**DESTINATAIRE :**

SAS BAUHAUS  
Madame HERIGNY Aude  
127 IMPASSE DE BRUXELLES  
46170 LHOSPITALET

**OBJET : DOSSIER IRRECEVABLE**

Madame,

Par la présente lettre, je vous informe que votre demande de Permis de Construire que vous m'avez adressée a été enregistrée sous les références portées dans le cadre ci-dessus.

Toutefois, je ne peux entreprendre l'instruction de cette demande car elle est irrecevable pour le(s) motif(s) suivant(s) :

- Les demandes de permis de construire déposées par des personnes morales doivent recourir aux services d'un architecte pour établir leur projet architectural quel que soit le projet de construction ou de travaux, conformément à l'Article R.431-1 et R.431-2 du code de l'urbanisme.

En conséquence, vous trouverez en retour sous ce pli, votre dossier de demande d'autorisation, nous gardons en notre possession deux exemplaires pour notre archivage.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à PRADINES, le 07 NOV. 2023  
Le Maire  
  
Denis MARRE